

# Programme de formation

## AMIANTE SOUS-SECTION 4

### Opérateur de chantier

#### Formation préalable

#### Objectifs de formation

Appliquer les procédures adaptées aux interventions et les modes opératoires.

#### Programme

- ✓ Caractéristiques de l'amiante et effets sur la santé.
- ✓ Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification.
- ✓ Les principales exigences réglementaires.
- ✓ Prévention du risque amiante.
- ✓ Suivi médical.
- ✓ Rôle des acteurs sécurité santé.
- ✓ Application méthodes de travail, procédures opératoires sur plate-forme pédagogique.
- ✓ Utilisation et limites des équipements de protection.
- ✓ Gestion des déchets.
- ✓ Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir.
- ✓ Validation des acquis.

**Nota :** Pour la partie pratique, le stagiaire devra avoir une tenue de travail et ses propres EPI (chaussures de sécurité, casque et gants en cuir ou anti-coupures). L'ensemble de ces EPI ne devra jamais avoir été utilisé en présence du risque amiante.

#### Méthodologie

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en application sur plate-forme pédagogique.

**Remise d'une attestation de compétence si réussite aux évaluations théorique et pratique (validité 3 ans).**

#### Modalités pratiques

##### Intervenant

Tristan TUAL



##### Public concerné

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.

##### Pré-requis

Parler et écrire le français.  
**Présentation par l'employeur, d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail de l'opérateur concerné.**

##### Durée

14 heures

##### Horaires

8 h 30 – 17 h 30

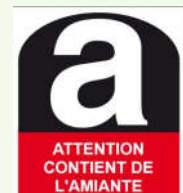
##### Lieu

50 ter, rue Manoir de Servigné  
Rennes

##### Tarif adhérent FFB

390 € nets de taxe / pers.

**10 places maximum**



**Les participants devront avoir effectué une visite médicale d'aptitude préalable (relative au port des équipements de protection respiratoire).**